Soixante-treizième année. — N° 137. Le Numéro : 1 franc. Dimanche 18 Mai 1941.

JOURNAL OFFICIEL
DE L'ÉTAT FRANÇAIS

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS (COMPTE CHÈQUE POSTAL : 100.97, Paris.)	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
France, Colonies et pays de protectorat français.....	230 fr.	120 fr.	65 fr.
Étranger. Pays accordant 50 % sur les tarifs postaux.....	405 »	225 »	125 »
Étranger. Autres pays.....	570 »	300 »	155 »

Les abonnements partent du 1er ou du 16 de chaque mois.

L'Édition des « **LOIS ET DÉCRETS** » comprend : 1° les textes des lois, décrets, arrêtés, décisions, instructions et circulaires ; 2° les avis, communications, informations et annonces.

JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations | DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION VICHY (ALLIER) | POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 1 FR. 50

SOMMAIRE

LOIS

N° 1961. *Loi* du 3 mai 1940 réprimant la falsification des titres de circulation délivrés aux étrangers en vertu du décret du 25 octobre 1940 (p. 2098).

N° 2150. *Loi* du 17 mai 1941 complétant l'article 5 de la loi du 22 octobre 1940 relative aux règlements par chèques et virements (p. 2098).

N° 2169. *Loi* du 17 mai 1941 relative à la fixation des prix des primeurs (p. 2098).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

Présidence du conseil.

Arrêté portant nomination (services administratifs) (p. 2098).

Ministère de la justice.

GRANDE CHANCELLERIE DE LA LÉGION D'HONNEUR

N° 1882. *Décret* du 5 mai 1941 portant suspension provisoire des droits et prérogatives de membres de la Légion d'honneur (p. 2098).

Ministère de l'intérieur.

Décret fixant les traitements, les grades et les classes des personnels de la police nationale (rectificatif) (p. 2098).

(1 f.)

Arrêtés du 15 mai 1941 portant dissolution de conseils municipaux et institution de délégations spéciales (p. 2098).

Arrêté du 16 mai 1941 portant déclaration d'utilité publique et d'urgence de travaux d'adduction d'eau (p. 2099).

Arrêtés portant nomination de membres d'une commission administrative (p. 2099).

Arrêtés portant révocations et nominations (maires et adjoints) (p. 2099).

Arrêtés portant mise en congé, mutation et réintégration (commissaires et inspecteurs de police) (p. 2100).

Ministère de l'économie nationale et des finances.

Arrêté du 17 mai 1941 portant application de la loi du 17 mai 1941 relative à la fixation des prix des primeurs (p. 2100).

Liste des percepteurs susceptibles d'obtenir leur changement de poste à équivalence (additif) (p. 2100).

Arrêtés portant mutations et nominations (receveurs-percepteurs et percepteurs) (p. 2100).

Secrétariat d'Etat à l'éducation nationale et à la jeunesse.

N° 2100. *Décret* du 15 mai 1941 accordant le bénéfice des allocations de soutiens de famille aux familles nécessiteuses des jeunes gens appelés à accomplir leur stage de service national dans les chantiers de jeunesse (p. 2101).

Arrêté du 5 mai 1941 autorisant une acquisition de terrains (p. 2101).

Secrétariat d'Etat au ravitaillement.

Arrêté portant codification de la réglementation des restaurants (rectificatif) (p. 2101).

Secrétariat d'Etat à la production industrielle.

N°s 2119 et 2120. *Décrets* du 16 mai 1941 portant nomination du directeur de l'administration générale et du chef du service des affaires extérieures au secrétariat d'Etat à la production industrielle (p. 2101).

Arrêtes des 9 et 13 mai 1941 portant nominations d'administrateurs provisoires (p. 2101).

Secrétariat d'Etat aux communications.

Arrêté complétant le tableau d'avancement portant promotions, avancement (administration centrale) (p. 2103).

Arrêté reportant une affectation (ponts et chaussées) (p. 2104).

Secrétariat d'Etat aux colonies.

Arrêté portant nomination de membres du comité d'organisation des productions agricoles et forestières coloniales (p. 2104).

Arrêtés portant nominations, retrait de fonctions, promotion (personnel colonial) (p. 2104).

Naturalisations et réintegrations (p. 2104).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Avis de concours pour l'emploi de directeur du laboratoire municipal de Reims (p. 2104).

LOIS

N° 1964. — LOI du 3 mai 1941 réprimant la falsification des titres de circulation délivrés aux étrangers en vertu du décret du 25 octobre 1940.

Nous, Maréchal de France, chef de l'Etat français,

Le conseil des ministres entendu,

Décrétons :

Art. 1er. — Quiconque fabriquera un des titres de circulation prévu à l'article 3 du décret du 25 octobre 1940 sur la circulation des Français ou étrangers ou falsifiera ces documents ou fera usage d'un titre de circulation falsifié ou fabriqué sera, sans préjudice des sanctions administratives qui pourraient être prises par le ministre secrétaire d'Etat à l'intérieur, puni d'une peine de un mois à un an d'emprisonnement et d'une amende de 16 à 1.000 fr.

Art. 2. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* et exécuté comme loi de l'Etat.

Fait à Vichy, le 3 mai 1941.

PH. PÉTAIN.

Par le Maréchal de France, chef de l'Etat français :

L'amiral de la flotte vice-président du conseil, ministre secrétaire d'Etat aux affaires étrangères et à l'intérieur,

Al DARLAN.

Le garde des sceaux, ministre secrétaire d'Etat à la justice,

JOSEPH BARTHÉLEMY.

N° 2150. — LOI du 17 mai 1941 complétant l'article 5 de la loi du 22 octobre 1940 relative aux règlements par chèques et virements.

Nous, Maréchal de France, chef de l'Etat français,

Le conseil des ministres entendu,

Décrétons :

Art. 1er. — L'article 5 de la loi du 22 octobre 1940 est complété par un troisième alinéa, ainsi conçu :

« Ne sont également passibles que du droit de timbre des chèques les effets de commerce revêtus, dès leur création, d'une mention de domiciliation dans un établissement de crédit situé en Algérie ou dans un bureau algérien de chèques postaux ».

Art. 2. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* et exécuté comme loi de l'Etat.

Fait à Vichy, le 17 mai 1941.

PH. PÉTAIN.

Par le Maréchal de France, chef de l'Etat français :

Le ministre secrétaire d'Etat à l'économie nationale et aux finances,

YVES BOUTHILLIER.

N° 2189. — **LOI du 17 mai 1941 relative à la fixation des prix des primeurs.**

Nous, Maréchal de France, chef de l'Etat français,

Le conseil des ministres entendu,

Décrétons :

Art. 1er. — Pendant une période qui sera déterminée par un arrêté du ministre secrétaire d'Etat à l'économie nationale et aux finances, sont délégués au secrétariat d'Etat au ravitaillement les pouvoirs de fixation des prix limites à la production des fruits et légumes frais, à l'exception des pommes de terre et des légumes non primeurs dont les prix limites ont été fixés par l'arrêté du 2 novembre 1940.

Art. 2. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* et exécuté comme loi de l'Etat.

Fait à Vichy, le 17 mai 1941.

PH. PÉTAIN.

Par le Maréchal de France, chef de l'Etat français :

Le ministre secrétaire d'Etat à l'agriculture,

PIERRE CAZIOT.

Le ministre secrétaire d'Etat à l'économie nationale et aux finances,

YVES BOUTHILLIER.

Le secrétaire d'Etat au ravitaillement,

JEAN ACHARD.

DÉCRETS, ARRÊTÉS & CIRCULAIRES

PRÉSIDENCE DU CONSEIL

Services administratifs.

Par arrêté en date du 15 mai 1941, M. Camredon (Victor), commis de classe exceptionnelle au secrétariat d'Etat à la guerre, a été nommé commis d'ordre principal de classe exceptionnelle dans les services administratifs de la présidence du conseil.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Grande chancellerie de la Légion d'honneur.

N° 1882. — DÉCRET DU 5 MAI 1941 PORTANT SUSPENSION PROVISOIRE DES DROITS ET PRÉROGATIVES DE MEMBRES DE LA LÉGION D'HONNEUR

Par décret du 5 mai 1941, pris sur la proposition du grand chancelier de la Légion d'honneur et sur le rapport du garde des sceaux, ministre secrétaire d'Etat à la justice, sont provisoirement suspendus du droit de porter les insignes et de se prévaloir de tous autres droits et prérogatives attachés à la qualité de membre de la Légion d'honneur :

MM.

Benzaken Nessim, chevalier de la Légion d'honneur, ancien adjoint au maire d'Oran.

Fabre (Georges), chevalier de la Légion d'honneur, ancien sous-chef de bureau à la préfecture des Bouches-du-Rhône.

Ply (André), chevalier de la Légion d'honneur, administrateur délégué de la banque de l'Union industrielle française.

Ripault (Ferdinand), commandeur de la Légion d'honneur, colonel de gendarmerie en retraite.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Décret fixant les traitements, les grades et les classes des personnels de la police nationale.

Rectificatif au *Journal officiel* du 6 mai 1941 : page 1923, 2e colonne, 33e ligne, au lieu de : « 35.000 », lire : « 36.000 ».

Conseils municipaux. — Délégations spéciales.

L'amiral de la flotte, ministre secrétaire d'Etat à l'intérieur,

Vu les articles 6 et 7 de la loi du 16 novembre 1940 relative au pouvoir de substitution de l'autorité supérieure, aux délégations spéciales, à l'administration cantonale et aux secrétaires de mairie ;

Considérant qu'en raison des dissensions existant dans son sein le conseil municipal de la commune de Vandré (Charente-Inférieure) ne peut assurer de façon satisfaisante la gestion des affaires communales,

Arrête :

Art. 1er. — Le conseil municipal de la commune de Vandré (Charente-Inférieure) est dissous.

Art. 2. — Il est institué dans la commune de Vandré (Charente-Inférieure) une délégation spéciale habilitée à prendre les mêmes décisions que le conseil municipal et ainsi composée :

Président : M. Drapeau (Roger) fils ; membres : MM. Faudry (René), Gandouet (Georges).

Art. 3. — Le préfet de la Charente-Inférieure est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vichy, le 15 mai 1941.

Al DARLAN.

Considérant qu'à la suite de la démission du maire il n'a pas été possible de constituer dans la commune de Gemeaux (Côte-d'Or) une municipalité apte à gérer de façon satisfaisante les affaires communales,

Arrête :

Art. 1er. — Le conseil municipal de la commune de Gemeaux (Côte-d'Or) est dissous.

Art. 2. — Il est institué dans la commune de Gemeaux (Côte-d'Or) une délégation spéciale habilitée à prendre les mêmes déci-

sions que le conseil municipal et ainsi composé:

Président: M. Bergerot (François); membres: MM. Pernot (Léon), Demartinecourt (Félicien).

Art. 3. — Le préfet de la Côte-d'Or est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vichy, le 15 mai 1941.

A. DARLAN.

Considérant que le maire de la commune de Saint-Pey-d'Armens (Gironde) a quitté sa commune et que la plupart des conseillers municipaux se désintéressent des affaires communales,

Arrête :

Art. 1er. — Le conseil municipal de la commune de Saint-Pey-d'Armens (Gironde) est dissous.

Art. 2. — Il est institué dans la commune de Saint-Pey-d'Armens (Gironde) une délégation spéciale habilitée à prendre les mêmes décisions que le conseil municipal et ainsi composée:

Président : M. Bonnet (Paul); membres : MM. Bentenat (Raoul), Dugos (Abel).

Art. 3. — Le préfet de la Gironde est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vichy, le 15 mai 1941.

A. DARLAN.

Considérant qu'à la suite de la démission du maire et de l'adjoint, il n'a pas été possible de constituer dans la commune de Villeperdue (Indre-et-Loire) une municipalité apte à gérer de façon satisfaisante les affaires communales,

Arrête :

Art. 1er. — Le conseil municipal de la commune de Villeperdue (Indre-et-Loire) est dissous.

Art. 2. — Il est institué dans la commune de Villeperdue (Indre-et-Loire) une délégation spéciale habilitée à prendre les mêmes décisions que le conseil municipal et ainsi composée:

Président: M. Duchene (Aimé); membres: MM. Dupuy (Louis), Leblois (Louis).

Art. 3. — Le préfet d'Indre-et-Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vichy, le 15 mai 1941.

A. DARLAN.

Considérant qu'à la suite de la démission du maire il n'a pas été possible de constituer dans la commune de Rouilly (Seine-et-Marne) une municipalité apte à gérer de façon satisfaisante les affaires communales,

Arrête :

Art. 1er. — Le conseil municipal de la commune de Rouilly (Seine-et-Marne) est dissous.

Art. 2. — Il est institué dans la commune de Rouilly (Seine-et-Marne) une délégation spéciale habilitée à prendre les mêmes décisions que le conseil municipal et ainsi composée:

Président: M. Vincent (Etienne); membres: MM. Masse (Théodore), Giraud (Pierre).

Art. 3. — Le préfet de Seine-et-Marne est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vichy, le 15 mai 1941.

A. DARLAN.

Par arrêtés de l'amiral de la flotte, ministre secrétaire d'Etat à l'intérieur, en date du 15 mai 1941, sont instituées des délégations spéciales ainsi composées:

Dans la commune de Sandrans (Ain):

Président: M. Givre (Joseph); membres: MM. Berthaud (Pierre), Calimel (Joseph), Bas (Jean).

Dans la commune de La Harengère (Eure):

Président: M. Provost (Henri); membres: MM. Briquier (Auguste), Lefrançois (Henri), Blondel (Edmond), Colas (Robert).

Sont nommés:

M. Lucchetti (François), membre de la délégation spéciale instituée dans la commune de Rogliano (Corse), en remplacement de M. Poli, démissionnaire.

M. Perron (Emile), membre de la délégation spéciale instituée dans la commune de Richebourg (Seine-et-Oise), en remplacement de M. Robert.

Travaux d'adduction d'eau.

Par arrêté en date du 16 mai 1941, ont été déclarés d'utilité publique et urgents, en application de la loi du 11 octobre 1940, les travaux d'adduction d'eau potable à entreprendre par la commune de Thones, section de Thuy (Haute-Savoie).

Commissions administratives.

Par arrêtés en date du 15 mai 1941 de l'amiral de la flotte, ministre secrétaire d'Etat à l'intérieur, sont nommés membres de la commission administrative du département de Maine-et-Loire:

M. Caillard (Francis), conseiller général, négociant en grains.

M. de Champagny (Henry), conseiller général, maire de Somloire, président de l'union des syndicats agricoles de Maine-et-Loire.

Maires.

L'amiral de la flotte, ministre secrétaire d'Etat à l'intérieur,

Vu l'article 4 de la loi du 16 novembre 1940 relative au pouvoir de substitution de l'autorité supérieure, aux délégations spéciales, à l'administration cantonale et aux secrétaires de mairie;

Considérant que M. Dousset, maire de la commune de Villampuy (Eure-et-Loir), refuse de se conformer aux instructions de l'administration en matière de ravitaillement,

Arrête:

Art. 1er. — M. Dousset, maire de la commune de Villampuy (Eure-et-Loir), est révoqué de ses fonctions.

Art. 2. — Le préfet d'Eure-et-Loir est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vichy, le 15 mai 1941.

A. DARLAN.

Considérant que M. Besnard, maire de la commune de Précey (Manche), a été condamné à 50 fr. d'amende et deux mois de prison avec sursis pour coups et blessures sur son épouse et sur des enfants de l'assistance publique qui lui étaient confiés,

Arrête:

Art. 1er. — M. Besnard, maire de la commune de Précey (Manche), est révoqué de ses fonctions.

Art. 2. — Le préfet de la Manche est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vichy, le 15 mai 1941.

A. DARLAN.

Considérant que M. Bargue, maire de la commune de Maurepas (Seine-et-Oise), a abandonné son poste lors des événements de juin 1940 et s'est, depuis son retour, désintéressé des devoirs de sa charge,

Arrête:

Art. 1er. — M. Bargue, maire de la commune de Maurepas (Seine-et-Oise), est révoqué de ses fonctions.

Art. 2. — Le préfet de Seine-et-Oise est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vichy, le 15 mai 1941.

A. DARLAN.

Par arrêtés en date du 15 mai 1941, pris en exécution de la loi du 16 novembre 1940, l'amiral de la flotte, ministre secrétaire d'Etat à l'intérieur, a procédé aux nominations suivantes:

SEINE-ET-OISE

Sont maintenus dans leurs fonctions de maires de la ville:

Du Raincy, M. Barbier (Marcel), ingénieur.

De Sannois, M. Paulmier (Félicien), représentant de commerce.

Sont nommés maires de la ville:

D'Argenteuil, M. Herbeau (Maurice), ingénieur, président de la délégation spéciale, en remplacement de M. Dupouy.

D'Aulnay-sous-Bois, M. Drocourt (Charles), directeur de l'union gazière, en remplacement de M. Niles.

De Bièvre-Mesnil, M. Dubuissez (Alfred), agriculteur, en remplacement de M. Ratel, décédé.

De Maisons-Laffitte, M. Cosson (Charles), ancien industriel, en remplacement de M. Bugnot, démissionnaire.

De Montmorency, M. Dupont (Roger), notaire, en remplacement de M. Perquel.

De Sartrouville, M. Bouley (Marcel), ancien chef de bureau à la préfecture de Caen, en remplacement de M. Aubin.

Adjoints aux maires.

Par arrêtés en date du 15 mai 1941, pris en exécution de la loi du 16 novembre 1940, l'amiral de la flotte, ministre secrétaire

d'Etat à l'intérieur, a procédé aux nominations suivantes:

FINISTÈRE

MM. Monfort (Yves), contremaître menuisier;
Canevet (René), instituteur honoraire;
Bonin (Joseph), ingénieur des directions des travaux en retraite;
Leminihi (Denis), officier mécanicien de la marine marchande en retraite,

sont nommés adjoints au maire de la ville de Lambezellec.

MM. Le Gonsecz (Joseph), ingénieur des travaux publics de l'Etat;
Ledan (Charles), professeur honoraire;
Simon (Martial), ingénieur des tabacs;
Le Moan (Jean), boulanger,

sont nommés adjoints au maire de la ville de Morlaix.

MM. Tristani (Tristan), ancien intendant militaire;
Le Blanc (Frédéric), sculpteur sur bois;
Chacun (Marcel), industriel;
Bourdais (Alain), avoué,

sont nommés adjoints au maire de la ville de Quimper.

ILLE-ET-VILAINE

MM. Lesongeur (Albert), industriel;
Fremond (Paul), docteur en médecine;
Duhamel (Amand), négociant en vins;
Denis (Gabriel), propriétaire,

sont nommés adjoints au maire de la ville de Fougères.

MARNE

MM. Bouffet (Roger), professeur au collège;
Bruyère (Georges), chef de division honoraire à la préfecture;
Lecomte (Louis), entrepreneur;
Rolin (Gabriel), boulanger,

sont nommés adjoints au maire de la ville de Châlons-sur-Marne.

OISE

MM. Caillet (Albert), négociant;
Willot (Albert), épicier en gros;
Barbare (Fernand), docteur en médecine;
Leplay (Jean), représentant,

sont nommés adjoints au maire de la ville de Creil.

MM. Pfeiffer (Ménil), docteur en médecine;
Dube (Emile), négociant;
Bourquin (Marc), avoué;
Boullenger (Fernand), propriétaire,

sont nommés adjoints au maire de la ville de Compiègne.

VOSGES

MM. Cordelier (Marius);
Sibille (Yvan);
Collot (Paul);
Trevillot (René),

sont nommés adjoints au maire de la ville d'Epinal.

Commissaires et inspecteurs de police.

Par arrêté en date du 16 mai 1941, M. Pehu (Pierre), commissaire de police hors classe, 3e échelon, est mis en congé avec solde, pour une période de six mois (premier congé), par application des dispositions de l'article 41 de la loi du 19 mars 1928, à compter du 1er avril 1941.

Par arrêté en date du 16 mai 1941, M. Tallet (Marcel), inspecteur de police de 2e classe, est nommé à la disposition du préfet du Pas-de-Calais, à Calais, en remplacement de M. Conso.

Cette mesure aura effet à compter du 16 juin 1941.

Par arrêté en date du 16 mai 1941, les dispositions de l'arrêté du 23 octobre 1940, plaçant dans la position prévue à l'article 1er de la loi du 17 juillet 1940, M. Tallet (Marcel), inspecteur de police de 2e classe, sont et demeurent rapportées.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE NATIONALE ET DES FINANCES

Fixation des prix des primeurs.

Le ministre secrétaire d'Etat à l'économie nationale et aux finances,

Vu la loi du 17 mai 1941,

Arrête:

Article unique. — La période prévue par la loi du 17 mai 1941 susvisée s'étendra, pour l'année 1941, du 15 mai au 30 juin.

Fait à Vichy, le 17 mai 1941.

YVES BOUTHILLIER.

Personnel des services extérieurs du Trésor.

LISTE DES PERCEPTEURS SUSCEPTIBLES D'OBTENIR LEUR CHANGEMENT DE POSTE A ÉQUIVALENCE

Additif au *Journal officiel* du 15 mai 1939:

Hors classe.

Entre Odent et Meillier, ajouter: « Hivert, Yvetot (Seine-Inférieure) ».

Par arrêté du conseiller d'Etat secrétaire général pour les finances publiques en date du 8 mai 1941, M. Hivert, percepteur hors classe à Yvetot (Seine-Inférieure), a été nommé, en la même qualité, à Toulouse (2e division) et facultés (Haute-Garonne), en remplacement de M. Lannaud, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Par arrêté du conseiller d'Etat secrétaire général pour les finances publiques en date du 8 mai 1941, M. Cassagneau, receveur-percepteur à la perception de Toulouse (3e division) (Haute-Garonne), a été nommé, en la même qualité, à Toulouse (1re division), en remplacement de M. Magis, admis à faire valoir ses droits à la retraite (nécessité de service).

Par arrêté du conseiller d'Etat secrétaire général pour les finances publiques en date du 8 mai 1941:

M. Pujo, receveur-percepteur de la 1re division du 11e arrondissement de Paris, a été nommé à la recette-perception de la 1re division du 9e arrondissement de Paris, en remplacement de M. Poyet, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

M. Chastenet de Gery, receveur-percepteur de Neuilly-sur-Seine (Seine), a été nommé à la recette-perception de la 4e division du 11e arrondissement de Paris.

Par arrêté du conseiller d'Etat secrétaire général pour les finances publiques en date du 8 mai 1941:

M. Battut, receveur-percepteur non installé à Marseille (7e division) (Bouches-du-Rhône), a été nommé, en la même qualité, à la perception d'Aulnay-sous-Bois (Seine-et-Oise).

M. Beaumont, receveur-percepteur au Raincy (Seine-et-Oise), a été nommé à la recette-perception de Saint-Maur-des-Fossés (Seine).

M. Gervais, receveur-percepteur non installé à Marseille (6e division) (Bouches-du-Rhône), a été nommé, en la même qualité, à la perception du Raincy (Seine-et-Oise).

M. Baroux, receveur-percepteur à Argenteuil (1re division) (Seine-et-Oise), a été nommé à la recette-perception de Colombes (Seine).

M. Bre, receveur-percepteur à Aulnay-sous-Bois (Seine-et-Oise), a été nommé à la recette-perception d'Asnières (Seine).

M. Thivot, receveur-percepteur à Enghien (Seine-et-Oise), a été nommé à la recette-perception de Neuilly-sur-Seine (Seine).

M. Perret, receveur-percepteur à la Rochelle (Charente-Inférieure), a été nommé à la recette-perception de Saint-Denis-ville (Seine).

M. Nœuveglise, receveur-percepteur à Amiens (2e division) (Somme), a été nommé à la recette-perception de Clichy (Seine).

M. d'Enquin, receveur-percepteur à la Roche-sur-Yon (Vendée), a été nommé à la recette-perception de Saint-Denis-banlieue (Seine), en remplacement de M. Charpentier, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

M. Poudevigne, receveur-percepteur à Alès (Gard), a été nommé à la recette-perception de Drancy (Seine).

M. Melcion, chef de bureau à l'administration centrale des finances, en service détaché, a été nommé receveur-percepteur à Pantin (Seine), en remplacement de M. Verbond, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

M. Nativel, directeur de l'administration de la police et des affaires générales, a été nommé receveur-percepteur à Courbevoie (Seine), en remplacement de M. Viard, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Par arrêté du conseiller d'Etat secrétaire général pour les finances publiques en date du 8 mai 1941, ont été nommés receveurs-percepteurs:

MM.

Janicot, percepteur de Limoges-1re division (Haute-Vienne).

Paillet, percepteur de Rueil-Malmaison (Seine-et-Oise).

Rusé, percepteur de Savigny-sur-Orge (Seine-et-Oise).

Matt, percepteur de Fécamp (Seine-Inférieure).

Pages, percepteur de Nancy-2e division (Meurthe-et-Moselle).

Dumanoir, percepteur de Lille-amendes (Nord).

Durand, percepteur de Nice-3e division (Alpes-maritimes).
Mourgue, percepteur de Nimes-Nord (Gard).
Gauthier, percepteur de Marseille-4e division (Bouches-du-Rhône).
Bronet, percepteur de Versailles-*extra muros* (Seine-et-Oise).
Rivert, percepteur de Toulouse-2e division et facultés (Haute-Garonne).
Laplassotte, percepteur de Marseille-9e division (Bouches-du-Rhône).
Lecrublier, percepteur d'Antibes (Alpes-Maritimes).
Garnier, percepteur de Villeurbanne (Rhône).
Jamy, percepteur de la Chapelle-sur-Erdre (Loire-Inférieure).
Bonnet, percepteur de Croix (Nord).

SECRÉTARIAT D'ÉTAT AU RAVITAILLEMENT

Codification de la réglementation des restaurants.

Rectificatif au *Journal officiel* du 7 mai 1941:

Page 1941, 3e colonne, article 6, 3e, 4e et 5e ligne, au lieu de: « En outre, tous les menus doivent être inscrits à la suite les uns des autres sur un registre coté et paraphé », lire: « En outre, tous les menus doivent être inscrits à la suite les uns des autres sur un registre coté et paraphé par le chef, directeur ou gérant de l'établissement ».

Page 1942, 3e colonne, article 21, 1re, 2e et 3e ligne, au lieu de: « Il est interdit, tous les jours de la semaine, de servir aux repas de la morue salée ou dessalée », lire: « Il est interdit, tous les jours de la semaine, dimanche compris, de servir aux repas de la morue salée ou dessalée ».

Page 1943, 1re colonne, article 33, 21e, 22e et 23e ligne, au lieu de: « ...des bons d'approvisionnement établis par le syndicat départemental de la profession chargé de répartir... », lire: « ...des bons d'approvisionnement établis par le groupement départemental de répartition des denrées rationnées aux hôteliers, restaurateurs et débitants de boisson, chargé de répartir... »; article 34, 5e, 6e et 7e ligne, au lieu de: « ...le contingent qui leur a été notifié par le syndicat national de leur profession... », lire: « ...le contingent qui leur a été notifié par le comité d'organisation professionnelle de l'industrie hôtelière... »; 2e colonne, article 37, 10e et 11e ligne, au lieu de: « le décret du 12 juin 1940 relatif à la réglementation des restaurants », lire: « le décret du 18 juin 1940 relatif à la réglementation des restaurants ».

SECRÉTARIAT D'ÉTAT A L'ÉDUCATION NATIONALE ET A LA JEUNESSE

N° 2100. — **Décret du 15 mai 1941 accordant le bénéfice des allocations de soutiens de famille aux familles nécessiteuses des jeunes gens appelés à accomplir leur stage de service national dans les chantiers de jeunesse en exécution de la loi du 18 janvier 1941.**

Nous, Maréchal de France, chef de l'Etat français,

Sur le rapport du secrétaire d'Etat à l'éducation nationale et à la jeunesse, du secrétaire d'Etat à la famille et à la santé, de l'amiral de la flotte, ministre secrétaire d'Etat à l'intérieur, et du ministre secrétaire d'Etat à l'économie nationale et aux finances,

Vu la loi du 18 janvier 1941 instituant un stage obligatoire dans les chantiers de la jeunesse;

Vu les décrets des 1er septembre, 13 septembre 1939 et 8 janvier 1941 relatifs aux allocations militaires instituées en faveur des familles nécessiteuses,

Décrétons:

Art. 1er. — Le régime des allocations militaires prévues en faveur des familles nécessiteuses est applicable aux familles des jeunes gens appelés en exécution de la loi du 18 janvier 1941 à accomplir un stage obligatoire dans les chantiers de la jeunesse.

Cette allocation cessera d'être versée aux bénéficiaires à la fin de la quinzaine qui suivra le retour du soutien de famille dans ses foyers. Elle ne sera pas accordée aux familles bénéficiant de l'assistance aux réfugiés.

Art. 2. — Le secrétaire d'Etat à l'éducation nationale et à la jeunesse, le secrétaire d'Etat à la famille et à la santé, l'amiral de la flotte, ministre secrétaire d'Etat à l'intérieur, et le ministre secrétaire d'Etat à l'économie nationale et aux finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Fait à Vichy, le 15 mai 1941.

PHL. PÉTAIN.

Par le Maréchal de France, chef de l'Etat français:

Le secrétaire d'Etat à l'éducation nationale et à la jeunesse,
JÉRÔME CARCOPINO.

L'amiral de la flotte, ministre secrétaire d'Etat à l'intérieur,
Al DARLAN.

Le ministre secrétaire d'Etat à l'économie nationale et aux finances,
YVES BOUTHILLIER.

Le secrétaire d'Etat à la famille et à la santé,
JACQUES CHEVALIER.

Acquisitions de terrains.

Par arrêté en date du 5 mai 1941, a été déclarée d'urgence, en application du décret du 18 mars 1941, l'acquisition des terrains nécessaires à l'accroissement du périmètre de protection existant autour du réservoir de Picardie à Versailles.

SECRÉTARIAT D'ÉTAT A LA PRODUCTION INDUSTRIELLE

N°s 2119 et 2120. — **Décrets du 16 mai 1941 portant nomination du directeur de l'administration générale et du chef de service des affaires extérieures au secrétariat d'Etat à la production industrielle.**

Par décret en date du 16 mai 1941, M. le contrôleur de l'administration de l'armée Beau (Jean), chargé de la direction des services de l'administration générale du secrétariat d'Etat à la production industrielle, a été nommé directeur de l'administration générale au secrétariat d'Etat à la production industrielle.

Par décret en date du 16 mai 1941, M. Panié (Raymond), inspecteur des finances, a été nommé chef du service des affaires extérieures au secrétariat d'Etat à la production industrielle.

Administrateurs provisoires.

Le secrétaire d'Etat à la production industrielle,

Vu la loi du 10 septembre 1940 prévoyant la nomination d'administrateurs provisoires des entreprises privées de leurs dirigeants;

Vu le décret du 16 janvier 1941;

Vu l'impossibilité où se trouvent les dirigeants des entreprises ci-dessous énumérées d'exercer leurs fonctions en zone occupée,

Arrête:

Article unique. — Sont nommés administrateurs provisoires pour la portion de ces entreprises exploitée en zone occupée:

M. Goffinet (Maxime), directeur de tissage à Sedan (Ardennes), pour l'entreprise: Weil (Charles), fabrique de draps, Sedan (Ardennes).

M. Renaud, 7, avenue Emile-Deschanel, Paris, pour l'entreprise: Société Bouchara de Bordeaux, société à responsabilité limitée, tissus, 5-7, cours de l'Intendance, Bordeaux (Gironde).

M. Deshaye, établissements Fraenkel et Herzog, Elbeuf (Seine-Inférieure), pour les entreprises:

Société des teintureries de Saint-Aubin, teinturerie, Saint-Aubin-les-Elbeuf (Seine-Inférieure);

Société lainière elbeuvienne, tissus, rue Camille-Randoin, Elbeuf (Seine-Inférieure).

M. H. Vassal, 8, rue Jules-Lecesne, le Havre (Seine-Inférieure), pour l'entreprise: Société des sommiers métalliques, fabrication de sommiers métalliques, 7, rue de Fécamp, le Havre (Seine-Inférieure).

M. Bechard, expert comptable, Niort (Deux-Sèvres), pour les entreprises:

Lévy, marchand ambulant, 85, rue du Vivier, Niort;

Blanc, marchand ambulant, 16, rue Jean-Jacques-Rousseau, Niort;

Szermann, marchand ambulant, 137, rue du Ribray, Niort;

Vogelhut, marchand ambulant, 18, rue Chaubandy, Niort;

Inzberwurcyzk, marchand ambulant, rue Saint-Jean, 48, Niort;

Orzeckowicez, marchand ambulant, 23, rue Mellaise, Niort;

Bessermann, marchand ambulant, 10, rue Rochette, Niort;

Gross, marchand ambulant, 18, rue du Faisan, Niort;

Rolsztin, marchand ambulant, 67, boulevard du Maréchal-Joffre, Bressuire;

Narcyz, marchand ambulant, rue de la Cave, Bressuire.

M. Parmentier, 40, rue Gambetta, Nancy (Meurthe-et-Moselle), pour l'entreprise: Salomon frères, métaux, Nancy (Meurthe-et-Moselle).

M. Haas, fonderie de cuivre, 92, rue de Metz, Nancy, pour l'entreprise: Auscher, fonderie de cuivre, Jarville (Meurthe-et-Moselle).

M. Leroy, 49, rue Gambetta, Nancy (Meurthe-et-Moselle), pour l'entreprise: Meyer et fils, lingerie, 136, rue Maréchal-Oudinot, Nancy.

M. Petibon, 38, boulevard Richard-Lenoir, Paris, pour l'entreprise: P. Metzger, métaux, 49, rue Cornicy, Reims (Marne).

M. Le Helloco (Camille), 37, rue de l'Abbé-Grégoire, Paris, pour l'entreprise: Liabastre, électricité, 14, rue de la Haute-Bercelle, Fontainebleau (Seine-et-Marne).

M. Petibon, 38, boulevard Richard-Lenoir, Paris, pour l'entreprise: A. Cahen, métaux, Maule (Seine-et-Oise).

M. Petibon, 38, boulevard Richard-Lenoir, Paris, pour l'entreprise: Berr, métaux, la Chapelle-Saint-Luc (Aube).

Fait à Paris, le 9 mai 1941.

Pour le secrétaire d'Etat à la production industrielle et par délégation:

Le conseiller d'Etat secrétaire général de l'industrie et du commerce intérieur,

BICHELONNE.

Le secrétaire d'Etat à la production industrielle,

Vu la loi du 10 septembre 1940 prévoyant la nomination d'administrateurs provisoires des entreprises privées de leurs dirigeants;

Vu le décret du 16 janvier 1941;

Vu l'impossibilité où se trouvent les dirigeants des entreprises ci-dessous énumérées d'exercer leurs fonctions en zone occupée,

Arrête:

Article unique. — Sont nommés administrateurs provisoires pour la portion de ces entreprises exploitée en zone occupée:

M. Drujon, 6, rue Boyer-Barret, Paris, pour l'entreprise: Bontex (en partie), bonneterie, confection, rue de Cléry, Paris.

M. de Villers, 7, rue Lincoln, Paris, pour l'entreprise: Shourmann, société Hudor, confection hommes, 7, rue Frédérick-Lemaitre, Paris.

M. Barrier, 14, rue P.-Signac, Arcueil, pour les entreprises.

Société Kuiner, Polinowicz et Perelman, tricots et bonneterie, 145, rue de Belleville, Paris;

Bonneterie d'Aubervilliers, 4, rue d'Aubervilliers, Paris.

M. Durau, 187, avenue Michel-Bizot, Paris, pour l'entreprise: « Au Petit Soldeur », tricots et bonneterie, 190, faubourg Saint-Antoine, Paris.

M. Raison, 156, rue Saint-Martin, Paris, pour l'entreprise: Grinberg, tricots, 7, rue Pastourelle, Paris.

M. Guillemin, 18, rue de Strasbourg, Paris, pour l'entreprise: Urbach et Cie, tricots, 4, rue Bourg-l'Abbé, Paris.

M. Berthel, 105, avenue Maréchal-Foch, Chatou, pour l'entreprise: « Les Tricots Jacques Chapon », 47, rue Chapon, Paris.

M. Gimont, 191, avenue Daumesnil, Paris, pour l'entreprise Wolkowith, cuirs et crépins, 27, rue de Solférino, Paris.

M. Penot, 49, rue de la Folie-Méricourt, Paris, pour les entreprises:

Meuces, cuirs et crépins, 20, rue H.-Chevreau, Paris;

« Au Bon Cuir », 47, rue de Tourtille, Paris.

M. Paulus, 20, rue de la Douane, Paris, pour l'entreprise: Entreprise Charitonski, chaussures, 96, boulevard de Belleville, Paris.

M. Huet, 29 *bis*, boulevard Sadi-Carnot, Paris, pour l'entreprise: Etablissements Kreteer et Schulman, maroquinerie, 16 *bis*, avenue Parmentier, Paris.

M. Rouault, 33, rue Denis-Papin, Paris, pour les entreprises:

Etablissements Kraika et fils, maroquinerie, 77, rue Saint-Maur, Paris;

Société Weinfeld et fils, maroquinerie, rue des Bluets, 10, Paris.

M. Duprat, 1, avenue Courteline, Paris, pour les entreprises:

Tenenbaum et Cie, maroquinerie, 50, rue du Faubourg-du-Temple, Paris;

Eichel frères, maroquinerie, 48, rue du Faubourg-du-Temple, Paris.

M. Vaucheret, 2, avenue de Châteaudun, Paris, pour l'entreprise: Société Begon et Deboulet, passementerie, 20, rue Richelieu, Paris.

M. Aman, 14, rue François-Miron, Paris, pour l'entreprise: Ariach père et fils, chaussures, 3, avenue de la Porte-de-Montreuil, Paris.

M. Duranton, 111, boulevard Saint-Michel, Paris, pour l'entreprise: Scali frères, travail des peaux, 159, rue Amelot, Paris.

M. Erignoux, 36, avenue Caffin, la Varenne, pour l'entreprise: Anavi, confection masculine, 14, rue Compans, Paris.

M. Colin, 21, rue Alfred-Musset, Roubaix, pour l'entreprise: « Au Bon Génie de Lille, Calais, Dunkerque, Roubaix », vente à crédit, 24, rue Buffault, Paris.

M. Chatelet, 33, boulevard de Belleville, Paris, pour l'entreprise: « Au Fermoir artistique », maroquinerie, 24, rue Ramponneau, Paris.

M. Erignoux, 36, avenue Caffin, la Varenne, pour l'entreprise: « Aux Occasions », confection, 170, rue Marcadet, Paris.

M. Lebreton, 8, avenue Gambetta, Paris, pour l'entreprise: Arlette, confection pour dames, 21, avenue de Clichy, Paris.

M. Bereire, 135, boulevard de Sébastopol, Paris, pour l'entreprise: Arth, modes, 2, cité Bergère, Paris.

M. Michau, 163, avenue Galliéni, Bagnolet, pour l'entreprise: H. Ast fils et A. Marx, manufacture de chaussures, 55, rue des Couronnes, à Paris.

M. Bernard, 29, boulevard de Courcelles, Paris, pour l'entreprise: Ariza, confection pour dames, 20, rue d'Hauteville, Paris.

M. Combout, 6, rue Toullier, Paris, pour l'entreprise: Berin, chemiserie, 329, rue Saint-Martin, Paris.

M. Doriot, 63, rue de Chabrol, Paris, pour l'entreprise: Roes, Tulen et Cie, maroquinerie, 52, rue des Petites-Ecuries, Paris.

M. Binnot, 3, place des Victoires, Paris, pour l'entreprise: Boruet, confection masculine, 50, rue Etienne-Marcel, Paris.

M. Bailly, 42, rue des Marais, Paris, pour l'entreprise: E. Cahen et Cie, cuirs et peaux, 64, quai Jemmapes, Paris.

M. Picaret, 3, rue Godot-de-Mauroi, Paris, pour l'entreprise: « Carmel oriental », société anonyme, vente de produits en provenance de Palestine, 40, rue des Francs-Bourgeois, Paris.

M. Douville, 22, rue Falguière, Paris, pour l'entreprise: Crédit immobilier Nord-Ouest, société immobilière, 20, rue de Rome, Paris.

M. Breuil, 36, rue des Boulangers, Paris, pour l'entreprise: Dodjuk et Aronowicz, maroquinerie, 49, rue des Panoyaux, Paris.

M. Jouet, Rozoy-en-Brie (Seine-et-Marne), pour l'entreprise: Société immobilière et de gérance Delambre-Montparnasse, 36, rue Delambre, Paris.

M. Pieron, 15, rue Saint-Didier, Paris, pour l'entreprise: Epargne immobilière du 16e, société immobilière, 4-6, rue de Vanves, Paris.

M. Lye, 1, square Servan, Paris, pour l'entreprise: Erisol, société immobilière, 10, rue d'Angoulême, Paris.

M. Jouve, 26, rue de la Sablière, Paris, pour l'entreprise: Fried frères, broderie tulle, 13, rue du Caire, Paris.

M. Lejeune, 5, rue de l'Abbé, Paris, pour l'entreprise: Fuchs et Cie Lion, confection masculine, 14, rue Saint-Fiacre, Paris.

M. Roux, 163, rue Saint-Denis, Paris, pour l'entreprise: Etablissements Goldstein, cuirs, caoutchouc, 27, rue Bouchardon, Paris.

M. Paulus, 20, rue de la Douane, Paris, pour l'entreprise: Goulman, cuirs et crépins, 9, rue de Fourcy, Paris.

M. Norry, 2, boulevard de Strasbourg, Paris, pour l'entreprise: Maison C.-H. Goudman, maroquinerie, 16, boulevard Saint-Denis, Paris.

M. Sevestre, 3, rue Bourdaloue, Paris, pour l'entreprise: La Havraise, société immobilière, 20, rue de La Baume, Paris.

M. Jouet, Rozoy-en-Brie (Seine-et-Marne), pour l'entreprise: Société immobilière du 5, rue Jobbé-Duval, 5, rue Jobbé-Duval, Paris.

M. Milou, 58, avenue Simon-Bolivar, Paris, pour l'entreprise: Klaybejcz et Cie, maroquinerie, 6, passage de l'Atlas, Paris.

M. Erignoux, 36, avenue Caffin, la Varenne, pour l'entreprise: Société Top, confection pour hommes, 24, rue de Poitou, Paris.

M. Vincendon, 117, rue A.-Sylvestre, Bécon-les-Bruyères, pour l'entreprise: Uran (G.), confection pour dames, 89, rue de Cléry, Paris.

M. Bellgard, 17 quai d'Argenteuil, Villeneuve-la-Garenne, pour l'entreprise: Vente de confection pour hommes, confection masculine, 54, avenue de La Motte-Picquet, Paris.

M. Cano, 12, rue Bourg-l'Abbé, Paris, pour l'entreprise: Szer Matys et Kyil, vêtements pour hommes et dames, 91, rue du Faubourg-Saint-Martin, Paris.

M. Fèvre, 40, rue Milton, Paris, pour l'entreprise: Etablissements Poma, association artistique, 49, rue de Belleville, Paris.

M. Morelle, 12, rue de Trétaigne, Paris, pour l'entreprise: Etablissements Brandivani, fabrique de chaussures, 2 *bis*, rue Julien-Lacroix, Paris.

M. Denizot, 10 *bis*, avenue Beauséjour, Bourg-la-Reine, pour l'entreprise: La Tanagra, J. Ast et P. Dadidovitch, 23, rue de la Mare, Paris

M. Lusurier, 8, rue du Sentier, Paris, pour l'entreprise: Le Cuir parcheminé, fabrique d'objets en peau, 16, rue Corvisart, Paris.

M. Gruson, 189, rue du Faubourg-Saint-Martin, Paris, pour l'entreprise: Etablissements David, cuirs, 3, rue de l'Entrepôt, Paris.

M. Girard, 69, rue du Chemin-Vert, Paris, pour l'entreprise: Etablissements Liker, crépins, 7, place des Fêtes, Paris.

M. Caumel, 4, rue Bochart-de-Saron, Paris, pour l'entreprise: Miedzyrzecka et Izbicki, maroquinerie, 10, rue Ramponneau, Paris.

M. Coullaud, 32, rue des Archives, Paris, pour l'entreprise: Etablissements Moch et Coullaud, confections, 32, rue des Archives, Paris.

M. Chassaigne, 83, rue d'Angoulême, Paris, pour l'entreprise: Etablissements Mouradian, crépins, 52, rue Plat, Paris.

M. Berreau, 61, rue Réaumur, Paris, pour l'entreprise: Nevel et Bernard, confection, rue Meslay, 29, Paris.

M. Cabane, 16, rue Royer-Collard, Paris, pour l'entreprise: Pépin Pany, confection pour dames, 26, rue de la Pépinière, Paris.

M. Caumel, 4, rue Bochart-de-Saron, Paris, pour l'entreprise: Max et Cie, maroquinerie, 41, avenue Gambetta, Paris.

M. Rommeveaux, 65, rue Claude-Bernard, Paris, pour l'entreprise: Société Lehmann et Cie, lingerie, trousseau, 190, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris.

M. Erignoux, 36, avenue Caffin, la Varenne, pour l'entreprise: Lévi, confection masculine, 28, rue de Joinville, Paris.

M. Delprat, 95, boulevard de Magenta, Paris, pour l'entreprise: Lévy (Armand), confection pour dames, 58, rue de Buzenval, Paris.

M. Guilbaut, 225, rue Lafayette, Paris, pour l'entreprise: Lion, 9, rue de Cléry, Paris.

M. Berthelot, 57, rue Saint-Louis-en-l'Isle, Paris, pour l'entreprise: W.-J. Lincol, Alphonse Meyer et Cie, chaussures, 56, rue du Château-d'Eau, Paris.

M. Leve, 165, rue Saint-Honoré, Paris, pour l'entreprise: « Maroquinerie anglo-autrichienne Lederer », maroquinerie, 5, boulevard de la Madeleine, Paris.

M. Mouton, 140, rue de Rivoli, Paris, pour l'entreprise: Raufman, confection pour dames, 45, rue du Temple, Paris.

M. Pain, 5, villa Niel, Paris, pour l'entreprise: Etablissements R. D., confection pour dames, 79, rue des Archives, Paris.

M. Breuil, 36, rue des Boulangers, Paris, pour l'entreprise: Reitzman (Jacques), maroquinerie, 3, square Patenne, Paris.

M. Caumel, 4, rue Bochart-de-Saron, Paris, pour l'entreprise: Klinger (Salomon), maroquinerie, 1, rue de Provence, Paris.

M. Foucher, 64, rue Mademoiselle, Paris, pour l'entreprise: Najman et Katz, fabricant de gants, 38, rue du Temple, Paris.

M. Cabane, 16, rue Royer-Collard, Paris, pour l'entreprise : Renée Nono, confection pour dames, 102, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris.

M. Vanderkruse, 5, avenue Sainte-Foy, Neuilly-sur-Seine, pour l'entreprise : Retki, vêtements cuir et imperméables, 135, rue d'Aboukir, Paris.

M. Péguy, 19, boulevard Malesherbes, Paris, pour l'entreprise: Société immobilière « Roc Var », société immobilière, 21, rue de Paradis, Paris.

M. Lye, 4, square Servant, Paris, pour l'entreprise: Sacconn, société maroquinerie, rue d'Angoulême, 68, Paris.

M. Lefevre, 17, rue de l'Hermitage, Paris, pour l'entreprise: R. Schwarze et Oury, société, maroquinerie, 243, avenue Gambetta, Paris.

M. Saint-Germain (Bernard-Marie), 2, rue du Jubilé, Antony, pour l'entreprise: Léon-J. Schwob et C. S. N. Cie et C. S., société immobilière, 154, boulevard Haussmann, Paris.

M. Breuil, 36, rue des Boulangers, Paris, pour l'entreprise: S. F. A. C. T., maroquinier, 37, rue Censier, Paris.

M. Colle, 25 *bis*, rue de la Ville-l'Evêque, Paris, pour l'entreprise: Sofcomin (R.-F.), exportation de vaisselle, 17, rue de la Bienfaisance, Paris.

M. Biette, 3, rue Bixio, Paris, pour l'entreprise: S. S. P. M. (haute couture), confection pour dames, 11, rue des Petites-Ecuries, Paris.

M. Caix, 76, rue de Paris, Saint-Denis, pour l'entreprise: Tiano, confection pour dames, 31, rue Greneta, Paris.

M. Jaquinot, 6, rue Leclerc, Paris, pour l'entreprise: Tony Mayer, agent de change, 15 rue Vivienne, Paris.

M. Delamarre, 8, rue du Square-Carpeaux, Paris, pour l'entreprise: Manufacture J. Cogan, bimboloterie, 17, rue des Acacias, Paris.

M. Dele, 92, quai Jemmapes, Paris, pour l'entreprise: Tzipnic, fabrique de chaussures, 21, rue Melingue, Paris.

M. Keozier, 6, rue Porte-Riche, Paris: pour l'entreprise: Société Feist frères, chaussures, 30, rue Melingue, Paris.

M. Janot, 28, rue Vignon, Paris, pour l'entreprise: Société R. L. Strand, fabrication, lingerie, 50, avenue des Champs-Elysées, Paris.

M. Paillard, 16, rue du Faubourg-Saint-Denis, Paris, pour l'entreprise: Samuel (Paul), chapeaux d'hommes et dames, 1, cité Trévise, Paris.

M. Leve, 165, rue Saint-Honoré, Paris, pour l'entreprise. Société R. C. Maroquinerie de la Roquette, maroquinerie, 81 *bis*, rue Saint-Maur Paris.

M. Warrot, 17, rue d'Alésia, Paris, pour l'entreprise: Les Galeries Saint-Michel, nouveautés, 17, boulevard Saint-Michel, Paris.

M. Berthereau, 80, rue Haxo, Paris, pour l'entreprise: Entreprise Henrimo, chaussures, 46 *bis*, rue Soleillet, Paris.

M. Lefortier, 54, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris, pour l'entreprise : Antiquités Rosenwald, antiquités, 9, rue du Chateau-d'Eau Paris.

M. Mautin, 23, rue de la République, Saint-Germain-en-Laye, pour l'entreprise: Saul frères, bonneterie, 36, rue du Caire, Paris.

M. Willis Bagy, 46, rue de la Tour-d'Auvergne, Paris, pour l'entreprise. Cabinets dentaires Moreau, dentiste, 43, rue des Petits-Champs Paris.

M. Cardier, 76, rue Belgrand, Paris, pour l'entreprise: Société Lerman, confection, 4, rue de Franche-Comté, Paris.

Fait à Paris, le 13 mai 1941.

Pour le secrétaire d'Etat à la production industrielle et par délégation :

Le conseiller d'Etat secrétaire général de l'industrie et du commerce intérieur,

BICHELONNE.

SECRÉTARIAT D'ÉTAT AUX COMMUNICATIONS

Administration centrale.

Par arrêté en date du 7 mai 1941, le tableau d'avancement de grade du personnel de l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux communications (secrétariat général des travaux et transports), pour l'année 1941, a été complété de la façon suivante :

. . . . . .

Pour le grade de sous-chef de bureau.

« Mmes Ligault, Tomasini ».

Par arrêté en date du 7 mai 1941 M. Idoux, sous-directeur de l'administration centrale des communications (secrétariat général des travaux et transports), a été élevé, à compter du 1er avril 1941, à l'échelon de son grade comportant un traitement de 70.000 fr.

Par arrêté en date du 7 mai 1941, les avancements suivants ont été accordés, à partir des dates ci-dessous indiquées, aux fonctionnaires et agents de l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux communications (secrétariat général des travaux et transports), dont les noms suivent, savoir :

Chefs de bureau de 2e classe promus à la 1re classe.

(A dater du 1er janvier 1941.)

M. Zwierkowski.

(A dater du 16 avril 1941.)

M. Ruel.

Chefs de bureau de 3e classe promus à la 2e classe.

(A dater du 1er avril 1941.)

MM. Lorion, Duplessy.

Sous-chef de bureau de 1re classe promu à la hors-classe.

(A dater du 14 mars 1941.)

M. Lebreton-Savigny.

Sous-chefs de bureau de 2e classe promus à la 1re classe.

(A dater du 16 avril 1941.)

M. Dalga.

(A dater du 16 mai 1941.)

Mlle Michel, Mme Confesson.

Sous-chefs de bureau de 3e classe promus à la 2e classe.

(A dater du 1er avril 1941.)

M. Serbos, Mlle Berthomier, Mme Comte.

Rédacteur principal de 2e classe promu à la 1re classe.

(A dater du 1er janvier 1941.)

Mme Rosenthal.

Rédacteur principal de 3e classe promu à la 2e classe.

(A dater du 1er janvier 1941.)

Mlle Comperat.

Rédacteur de 1re classe promu rédacteur principal de 3e classe.

(A dater du 21 mars 1941.)

M. Charton.

Rédacteurs de 2e classe promus à la 1re classe.

(A dater du 1er janvier 1941.)

Mme Jardin.

(A dater du 1er mars 1941.)

M. Rochat.

(A dater du 9 mars 1941.)

M. Balmette.

(A dater du 1er juin 1941.)

Mlle Bourdelle.

Commis principal hors classe promu à la classe exceptionnelle.

(A dater du 1er janvier 1941.)

M. Brancolte.

Commis principaux de 2e classe promus à la 1re classe.

(A dater du 1er janvier 1941.)

M. Beaumeister.

(A dater du 3 février 1941.)

M. Jumel.

Commis de 3e classe promu à la 2e classe.

(A dater du 1er avril 1941.)

Mlle Perron.

Aide-bibliothécaire de 2e classe promu à la 1re classe.

(A dater du 1er mai 1941.)

M. Camboulives (Voltaire).

Aide-archiviste de 2e classe promu à la 2e classe.

(A dater du 17 mars 1941.)

M. Bonamy.

Préposé téléphoniste de 5e classe promu à la 4e classe.

(A dater du 1er avril 1941.)

M. Giraudier.

Gardiens de bureau de 3e classe promus à la 2e classe.

(A dater du 1er janvier 1941.)

MM. Papineau, Leroy; Mmes Daures, Mercadié; MM. Rey, Brient.

(A dater du 1er février 1941.)

M. Mac-Carthy.

(A dater du 16 février 1941.)

M. Deguette (Georges).

Gardiens de bureau de 4e classe promus à la 3e classe.

(A dater du 1er janvier 1941.)

MM. Godfrin, Fossiez, Grimbert.

(A dater du 1er mai 1941.)

M. Piffaretti.

Contremaître au traitement de 19.200 fr. promu au traitement de 21.000 fr.

(A dater du 1er mai 1941.)

M. Fromentin.

Ponts et chaussées.

Par arrêté en date du 10 mai 1941, ont été reportées du 3 mai au 16 mai 1941 les dispositions de l'arrêté du 25 avril 1941 portant affectation de M. Condemine, ingénieur en chef des ponts et chaussées, aux services ordinaire et maritime du département des Côtes-du-Nord.

SECRÉTARIAT D'ÉTAT AUX COLONIES

Groupements professionnels coloniaux.

Par arrêtés du contre-amiral, secrétaire d'Etat aux colonies, en date du 14 mai 1941, sont nommés dans le comité d'organisation des productions agricoles et forestières coloniales et, pour l'année 1941, dans le groupement des productions agricoles et forestières coloniales:

Vice-présidents de section.

MM. Fabre-Domergue, Dischamp.

Est nommé dans le comité d'organisation des transports coloniaux et, pour l'année 1941, dans le groupement général des transports coloniaux:

Président de groupement particulier.

M. Nicol.

Personnel colonial.

Par arrêté du secrétaire d'Etat aux colonies en date du 16 mai 1941, M. Gavignaud (Paul-Kléber-Elie) a été nommé opérateur radio-électricien stagiaire des colonies et mis à la disposition du gouverneur de la Réunion, pour compter de la veille du jour de son embarquement.

Par arrêté du secrétaire d'Etat aux colonies en date du 16 mai 1941, M. Duvergé (Pierre) a été nommé ingénieur météorologiste adjoint de 4e classe des colonies et affecté à l'Afrique occidentale française, pour compter de la veille du jour de son embarquement.

Par arrêté du secrétaire d'Etat aux colonies en date du 16 mai 1941, M. Duniach (Joseph-Michel), commissaire de police de 1re classe de la Réunion, a été relevé de ses fonctions.

Par arrêté du 5 mai 1941, M. Vernisse (Jean), ingénieur ordinaire de 3e classe des ponts et chaussées à titre temporaire, pour compter du 1er avril 1941, en service détaché à la disposition du secrétaire d'Etat aux colonies, a été classé dans le cadre général des travaux publics et des mines des colonies, au grade d'ingénieur principal de 4e classe (1er échelon) et affecté à l'Indochine, pour compter du 1er avril 1941.

N° 2132. — Décret du 16 mai 1941 portant naturalisations et réintégrations.

Nous, Maréchal de France, chef de l'Etat français,

Sur le rapport du garde des sceaux, ministre secrétaire d'Etat à la justice,

Décrétons :

Art. 1er. — Sont naturalisés Français, par application de l'article 6 (§ 1er) de la loi du 10 août 1927:

CEVEYTCH (Théodore), marbrier sculpteur, né le 30 août 1912 à Begec (Yougoslavie), demeurant à Vif (Isère).

CORTES (Térésa), veuve ORTIZ, sans profession, née le 8 août 1890 à Vergel (Espagne), demeurant à Alger.

Art. 2. — Est naturalisée Française, par application de l'article 6 (§ 3) de la loi du 10 août 1927.

BALFOUR (Brenda-Marguerite), sans profession, née le 13 février 1920 à Londres, demeurant à Eguilles (Bouches-du-Rhône).

Art. 3. — Sont naturalisés Français et réintégrée dans la qualité de Française, par application des articles 6 (§ 1er) et 11 de la loi du 10 août 1927:

COLOMER (Desiderio), encadreur, né le 3 août 1884 à Alcoy (Espagne), et JORDA (Elisa), sa femme, née le 23 juin 1894 à Alger, demeurant à Alger, ayant une enfant mineure, Yvette-Consuelito-Vincente, née le 16 juillet 1921 à Casablanca (Maroc).

Art. 4. — Sont réintégrées dans la qualité de Française, par application de l'article 11 de la loi du 10 août 1927:

D'HARCOURT (Marie-Amélie-Louise), femme BALFOUR, sans profession, née le 4 octobre 1891 à Paris, demeurant à Eguilles (Bouches-du-Rhône).

FORGUES (Alberline-Agnès-Louise), femme BASTOUS, sans profession, née le 6 avril 1891 à Banyuls (Pyrénées-Orientales), demeurant à Toulon.

GUGLIELMI (Lucie-Césarine-Jeanne), femme CHIARLONE, sans profession, née le 3 août 1891 à Toulon (Var), demeurant à Toulon.

Art. 5. — Est réintégrée dans la qualité de Française, par application de l'article 5 du décret du 29 avril 1920:

ABAD (Elisa-Jeanne), veuve ERADES, sans profession, née le 23 juillet 1900 à Sidi-Bel-Abbès (département d'Oran), demeurant à Casablanca (Maroc), ayant deux enfants mineurs: Sylvia, née le 26 juillet 1923 à Casablanca; Andrée-Thérèse, née le 4 mars 1925 à Casablanca.

Art. 6. — Le garde des sceaux, ministre secrétaire d'Etat à la justice, est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Vichy, le 16 mai 1941.

PH. PÉTAIN.

Par le Maréchal de France, chef de l'Etat français,

Le garde des sceaux, ministre secrétaire d'Etat à la justice,

JOSEPH BARTHÉLEMY.

AVIS & COMMUNICATIONS

Ministère de l'agriculture.

Avis de concours pour l'emploi de directeur du laboratoire municipal de Reims.

Le concours qui devait avoir lieu le 6 mai 1941, au service de la répression des fraudes, 42 *bis*, rue de Bourgogne, à Paris, pour la nomination du directeur du laboratoire municipal de Reims, agréé pour la répression des fraudes, est reporté au lundi 7 juillet 1941.

Date limite des inscriptions: 25 juin 1941.

Tous renseignements concernant ce concours seront fournis sur demande adressée:

Pour la zone occupée, au secrétariat général de la mairie de Reims;

Pour la zone libre, au ministère de l'agriculture (service de la répression des fraudes), hôtel Mondial, à Vichy.

Vichy. — Imprimerie spéciale.

Le Directeur des Journaux officiels:
R. BATON-TARGE.